

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2020**

Sous la présidence de Monsieur Paul PELLECUER, Maire,
Présents :

ANXIONNAZ Anne-Marie	ANXIONNAZ Vincent	BERGER-SABBATEL Jean-Claude
BERTHIER Béatrice	GUICHARD Nicolas	GUILBERT Jacques
LIGEON Marie-Cécile	MILLERET Liliane	SONDAZ Elodie
THOMAT Stéphane	VERNON Nicolas	VEROLLET Cédric
Étaient excusés	BOIREAU Yann	FRAMMOLINI Julie
Secrétaire de séance : THOMAT Stéphane		

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a évoqué les points suivants :

Situation sur les services périscolaires

Point par Elodie SONDAZ, adjointe aux affaires sociales et scolaires.

- Pour respecter les mesures sanitaires liées à la Covid-19, la garderie de cantine a été déménagée à la salle polyvalente qui a été équipée et aménagée en conséquence.
- A partir du 1er décembre 2020, le mode de restauration scolaire change en passant à une liaison chaude avec des repas préparés par Milka Mihelic de l'Auberge de Valezan.
Le prix du repas + garderie s'élève à 6.80€ pour le 1er enfant, 6,20€ pour le 2ème enfant inscrit le même jour.
L'auberge de Valezan facture à la collectivité 4.90€ par repas, à ce montant s'ajoute la garderie déjà déficitaire à 3.50€, ce qui engendre une participation apportée par la Commune d'environ 2€ par repas.
Le règlement intérieur sera modifié en conséquence et une convention sera signée avec Milka.

Décisions modificatives

Présentation par Nicolas GUICHARD, responsable de la commission finances.

Exposé sur le fonctionnement d'un budget et les différentes dates à respecter.

- Décision modificative sur le budget principal M14 :
Dépassement des crédits en fonctionnement liés
- aux charges du personnel suite aux différents arrêts de travail et remplacements correspondants ;
- aux indemnités des élus (augmentation du point d'indemnisation au niveau national et enveloppe entièrement consommée)
Dépassement des crédits en investissement, non prévus, liés
- aux travaux d'enrobés (augmentation du seuil des marchés publics à 70 000 € et profite que l'entreprise soit sur place pour travaux supplémentaires)
- remplacement de l'étrave sur la chargeuse

L'ensemble de ces dépassements ont été compensés par des dotations et des taxes d'aménagement supplémentaires, des postes de dépenses non consommés et un transfert du fonctionnement à l'investissement.

**Convention entre la Commune et les prestataires d'activités
sur le Dôme de Vaugelaz**

Ce point a été reporté à un prochain conseil municipal.

Taxe d'aménagement

Monsieur Cédric VEROLLET, adjoint à l'urbanisme présente aux membres du Conseil municipal le dossier de la taxe d'aménagement.

Le Conseil municipal fixe le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur le territoire communal à l'exception du secteur de Parchet.

En effet, l'article L.331-15 du code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

- considérant que le secteur de Parchet (zone 1AU) a fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation au sein du Plan Local d'Urbanisme et prévoit la réalisation minimum de 3 logements d'habitat principal ;

- considérant que ce projet d'épaississement de l'enveloppe urbaine nécessite la réalisation d'équipements publics et de travaux substantiels dont une voirie nouvelle, l'extension du réseau d'eau potable, d'électricité et de télécommunications, pour un montant de l'ordre de 48 703 € H.T, travaux financés en 2015 et 2016.

La taxe d'aménagement instaurée sur l'ensemble du territoire, supportée par les futurs constructeurs ne participera pas au financement des équipements listés ci-dessus, le Conseil municipal décide donc d'instituer sur le secteur de Parchet (zones 1AU) un taux de 10%.

Le Conseil décide également une baisse de 50% de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin.

Régularisation des voiries d'alpage

Concerne les voiries Chef-Lieu/Vaugelaz ; Chef-Lieu/Plan du Tour ; Les Maisonnettes/Valezan.

- Validation du Conseil municipal pour que les accords soient entérinés par acte administratif et non notariés.
- Afin de signer ces actes, un adjoint et un suppléant ont été désignés, il s'agit de M. BERGER-SABBATEL Jean-Claude et M. VEROLLET Cédric.

Service de prévention des risques professionnels du Cdg73

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de La Savoie qui arrive à échéance, le 31 décembre 2020.

Il indique également que les textes en vigueur font obligation aux autorités territoriales de définir, planifier et mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels.

Monsieur le Maire précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire de 120€/an, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses précises par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels. Permet également de bénéficier d'un accompagnement à l'élaboration ou la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, la mise à disposition d'un conseiller de prévention.

Appel à la solidarité aux communes sinistrées

Le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices.

Les Communes de ces 3 vallées du haut-pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés.

Dans un élan de solidarité, la Communauté de communes de Haute-Tarentaise encourage les communes du territoire à faire un don.

La Commune des Chapelles a répondu présente à cet appel en faisant un don de 750€.

Autres demandes de subvention

Le Conseil municipal a décidé de reconduire l'enveloppe maximale de 1 000€ destinée à répondre aux demandes de subvention des associations hors commune.

Les demandes seront étudiées au cas par cas.

Questions et communications diverses

- ❖ Information de Béatrice BERTHIER sur la commission culture et patrimoine de la communauté de communes : un circuit baroque depuis Hauteville-Gondon jusqu'aux Chapelles ainsi qu'un itinéraire VTT/Piétons passant par Vulmix, Les Chapelles, La Thuile sont à l'étude.
- ❖ Information de Stéphane THOMAT : les actualités sont mises à jour régulièrement sur le site Internet de la Commune (www.commune-des-chapelles.fr). Un nouveau site Web est en préparation. A ce jour, 81 personnes sont abonnées aux nouvelles de la Commune (newsletter), n'hésitez pas à vous inscrire sur la page d'accueil du site Web de la Commune. L'école dispose aujourd'hui d'une nouvelle connexion Internet bénéficiant de la technologie 4G, plus performante que l'ADSL.
- ❖ Un angelot qui avait été dérobé à l'église, vers 1983, a été retrouvé grâce au bon travail de la Gendarmerie et reprendra bientôt sa place dans l'église.

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chapelles pour être affiché à la porte de la mairie.

Les Chapelles, le 16 novembre 2020.

Le Maire,

Le secrétaire,